

COMMUNE DE ROLAMPONT
PROCES VERBAL
SEANCE DU 22 FEVRIER 1999

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF, LE LUNDI 22 FEVRIER A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 février 1999, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Etaient présents : M. Michel GALLISSOT, Maire, MM. DELIN, PELLETIER, Mlle TORRAILLE, MME RUEL, Adjoint, BOUVIER, DOUCHE, WEHRUNG, Maires-Délégués, MMES ROBIN, MLLES DIOT, BROCHOT, MM. PATRICK GALLISSOT, THOMASSIN, COUVREUX, BREGERE, HERBERT, Conseillers municipaux.

Excusés : M. RAGUET, Conseiller municipal,

Absent : MM. ANDRE, PEUREUX, Conseillers municipaux.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 05.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 1999.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°1 Avis défavorable à la fermeture de la 2e classe de l'école élémentaire de Lannes pour la rentrée 1999.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°2 Fixation du prix des sapins de Noël. 40 F.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°3 Vente de peupliers sur le territoire des communes de Lannes et Charmoilles.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°4 Approbation de l'aménagement des modalités de paiement du loyer d'un bâtiment communal au bénéfice de la société Abanel.

Adopté à l'UNANIMITE.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE LE 22 FEVRIER 1999 A VINGT-UNE HEURES QUARANTE-CINQ MINUTES.

Le maire,